

Ce sont uniquement les tuteurs légaux qui doivent être à l'initiative de cette démarche.

ADRESSAGE MÉDICAL OBLIGATOIRE

1

Un médecin* doit rédiger un courrier d'adressage en expliquant le plus précisément possible en quoi il est nécessaire de déposer un dossier et enclencher une démarche de diagnostic au CRA (les signes cliniques, les éléments médicaux, parcours de l'enfant, anamnèse...) et remplir le dossier médical téléchargeable sur notre site.

**médecin qui suit l'enfant : médecin traitant, pédiatre, pédopsychiatre, neuropédiatre, neurologue...*

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET AU CRA

2

Documents obligatoires à fournir (en pdf) avec votre dossier :

- carte d'identité recto verso des parents ou le livret de famille
- attestation de droits de l'année en cours les autorisations jointes avec le dossier de demande, complétées et signées
- les comptes rendus d'examen et de bilans de fonctionnement réalisés : orthophonie, psychologue, ergothérapie, psychomoteur, génétique...

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Tous les documents doivent être envoyés en format pdf.

1 document = 1 pdf, le nom indiquera le type de document et l'année, par exemple :

compte rendu psycho 2024.pdf

bilan psychomot 2012.pdf

etc.

33 et 47 :

Pour les enfants de 0 à 11 ans : cra-aquitaine@ch-perrens.fr

Pour les enfants de 12 à 16 ans : poleadoscra-aquitaine@ch-perrens.fr

64 : antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr

24 et 40 : antennesnord-tfcra@ch-perrens.fr

DOSSIER RÉCEPTIONNÉ AU CRA

3

Lorsque nous recevons votre dossier complet, il est étudié en commission médicale (CM).

QUE SE PASSE -T-IL APRÈS LA COMMISSION MÉDICALE ?

Après la CM, vous recevrez un courrier ou un email qui vous informera des suites données à votre demande, soit :

4

-  La demande de diagnostic est acceptée et vous serez inscrit dans la liste d'attente
-  Le dossier nécessite des informations complémentaires : bilans complémentaires
-  La demande diagnostique est refusée, vous serez réorientés

Ensuite vous serez contacté pour fixer les rendez-vous du parcours diagnostic.

Il y a plusieurs mois d'attente avant le premier rendez-vous, si vous avez des résultats de bilans ou des comptes rendus, merci de nous les faire parvenir.

En fonction de votre lieu d'habitation, vous serez reçu sur l'antenne de votre secteur.